

# COMMUNE DE LA SONNAZ

## Règlement communal d'exécution relatif à la gestion des déchets

---

Tarifs pratiqués dès l'entrée en vigueur du règlement communal sur la gestion des déchets, en application des articles 15, 23, 24, 25 et 26.

Emoluments                      **Article 15.**      Tarif pour les prestations spéciales :  
Fr. 35.-/heure.

### Type de taxes

#### a) Déchets urbains

Taxe de base                      **Article 23.**      La taxe de base est fixée à Fr. 50.- par  
personne majeure et par année.

Taxe au sac                      **Article 24.**      Les taxes suivantes sont appliquées  
(tarifs de la SACCO) :

- 17 l.	Fr.	1.15
- 35 l.	Fr.	2.10
- 60 l.	Fr.	3.35
- 110 l	Fr.	6.20

Les sacs de la SACCO sont en vente dans les commerces de la région.

Conteneurs plombés              **Article 25.**      La taxe au plomb est fixée à Fr. 32.- par  
conteneur de 800 l.

Les plombs de la SACCO sont en vente dans les commerces de la région.

## b) Déchets particuliers

Taxe sur les déchets particuliers

**Article 26.** Les déchets suivants peuvent être déposés à la déchetterie de Belfaux :

- Gratuits :
- Verre blanc, vert, brun
  - PET (sauf bouteilles en plastique d'huile ou de vinaigre)
  - Boîtes de conserves en fer blanc
  - Piles
  - Papiers, carton (pas de matières plastiques, ni de carton sale ayant servi comme protection pour la peinture)
  - Déchets verts : gazon, feuilles plantes en pot, déchets de jardin, déchets de cuisine, taille mais pas de troncs, ni de grosses branches
  - Ferraille
  - Aluminium
  - Sagex
  - Huile végétale ou minérale

- Payants :
- Appareils électroniques et électriques moyennant une taxe de Fr. 1.- par kilo pour les frais de transport

Les couches-culottes déposées dans des sacs transparents sont éliminées gratuitement par le service de voirie.

### Dépôt des déchets urbains

Ils sont à déposer le jour de la collecte au bord de la route sur le trajet du camion selon le plan annexé.

Les annexes suivantes font parties intégrales du présent règlement :

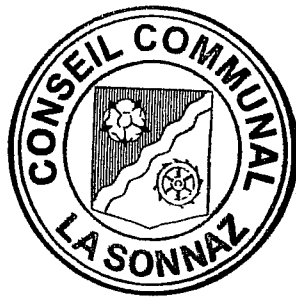
- calendrier du ramassage des ordures ménagères et des déchets encombrants
- horaire de la déchetterie de Belfaux
- plan du trajet de collecte du camion-poubelles.

Adopté par le Conseil communal en séance, le 21.3.06.....

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La secrétaire :

*S. Gurny*  
Sylviane Gurny



Le syndic :

*C. Brohy*  
Claude Brohy